

Intitulé modifié par A.Gt 17-05-2017

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres
audiovisuelles**

A.Gt 29-03-2012

M.B. 08-05-2012

Modifications :

A.Gt 21-11-2013 - M.B. 10-01-2014

A.Gt 08-07-2015 - M.B. 30-07-2015

A.Gt 17-05-2017 - M.B. 22-06-2017

A.Gt 15-05-2019 - M.B. 07-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, notamment les articles 4, 30, 2°, 49, §§ 4 et 5, 52, 55, §§ 1^{er}, 3°, et 2, 59 et 60;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 18 novembre 2011;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 1^{er} décembre 2011;

Vu l'avis 50.811/4 du Conseil d'Etat, donné le 31 janvier 2012 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Sur proposition de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 17-05-2017

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un long métrage et d'un documentaire de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes est de 140.000 euros.

§ 2. Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes est de 20.000 euros.

Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'une oeuvre audiovisuelle court métrage de fiction est de 30.000 euros.

Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'une oeuvre audiovisuelle court métrage d'animation est de 42.500 euros.

§ 3. A partir de 2013, les montants minimum et maximum déterminés aux §§ 1^{er} et 2 sont indexés annuellement, en janvier, par référence à l'indice des prix à la consommation tel que défini par la loi du 2 août 1971 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation des traitements, salaires, pensions, allocations et subventions à charge du trésor public, de certaines prestations sociales, des limites de rémunération à prendre en considération pour le calcul de certaines cotisations de sécurité sociale des travailleurs, ainsi que des obligations imposées en matière sociale aux travailleurs indépendants, selon la formule suivante :



montant année N = $\frac{\text{montant année N-1} \times \text{indice décembre année N-1}}{\text{indice décembre année N-2}}$

Remplacé par A.Gt 17-05-2017

Article 2. - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par lieux de diffusion reconnus, les institutions culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées,...) subventionnées par la communauté française et faisant partie de la liste figurant à l'annexe 7.

Modifié par A.Gt 17-05-2017 ; A.Gt 15-05-2019

Article 3. - La grille de critères et les prix fictifs par entrée visés à l'article 49, § 1, du décret figurent :

- 1° à l'annexe 1^{re} pour les fictions;
- 2° à l'annexe 2 pour les animations;
- 3° à l'annexe 3 pour les documentaires de création.

Modifié par A.Gt 17-05-2017

Article 4. - [...] **Abrogé par A.Gt 15-05-2019**

Modifié par A.Gt 17-05-2017

Article 5. - § 1^{er}. Les demandes de primes au réinvestissement sont adressées en deux exemplaires, au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française par le producteur au moyen de déclarations de créances datées et signées et portant la mention «certifiée sincère et véritable à la somme de....» suivies du montant en toutes lettres.

Inséré par A.Gt 17-05-2017

§ 1^{er}/1. Le demandeur introduit sa demande au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année pour laquelle la prime est sollicitée

§ 2. Les demandes de primes au réinvestissement de longs métrages et de documentaires de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées :

1° des bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts;

2° de deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base des bordereaux ci-dessus et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion;

3° pour les majorations visées à l'article 49 § 2 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, ci-après dénommé le décret :

- un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;
- un exemplaire des lettres de sélections en festivals.

Remplacé par A.Gt 17-05-2017

§ 3. Les demandes de primes au réinvestissement de courts métrages et de documentaires de création d'une durée inférieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées des documents suivants attestant le respect de deux des trois critères fixés à l'article 6 :

1° s'il échet les bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts ainsi que deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base de ces bordereaux et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion reconnu;

2° s'il échet, un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;

3° s'il échet, un exemplaire des lettres de sélections en festivals.

Remplacé par A.Gt 17-05-2017

§ 4. Les bordereaux visés aux §§ 3 et 4 sont établis selon le modèle figurant à l'annexe 8.

Modifié par A.Gt 21-11-2013 ; A.Gt 17-05-2017 ; A.Gt 15-05-2019

Article 6. - Conformément à l'article 55, § 1^{er}, 3°, du décret, pour pouvoir bénéficier d'une prime au réinvestissement de court métrage ou de documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes, l'oeuvre audiovisuelle doit, entre la première diffusion publique et la demande de prime au réinvestissement, répondre au moins à deux des trois critères suivants :

1° avoir été diffusée dans minimum deux salles de cinéma ou lieux de diffusion reconnus situés sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale avec un minimum total de 5.000 spectateurs;

2° avoir été vendue pour un montant minimum de 50 euros par minute auprès d'éditeurs de services télévisuels, VOD, DVD dont la couverture est au moins nationale ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs;

3° avoir été sélectionnée :

a) soit dans au minimum deux festivals appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;

b) soit dans au minimum un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 4, et en compétition officielle dans au minimum neuf festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;

c) soit en compétition officielle dans au minimum dix festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4.

Inséré par A.Gt 17-05-2017 ; Remplacé par A.Gt 15-05-2019

Article 6/1. - § 1^{er}. Le pourcentage visé à l'article 49, § 2, du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle est fixé à vingt pourcent.

§ 2. Pour obtenir la majoration visée à l'article 49, § 2, du décret, l'oeuvre audiovisuelle doit remplir l'une des conditions suivantes :

a) avoir été vendue pour un montant minimum total de 50 euros par minute auprès d'éditeurs de services télévisuels, VOD et/ou DVD, dont la couverture est au moins nationale ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs ;

b) avoir été sélectionnée :

- soit, dans au minimum deux festivals appartenant à la liste figurant à l'annexe 4 ;

- soit, dans au minimum un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 4, et en compétition officielle dans au minimum neuf festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4 ;

- soit, en compétition officielle dans au minimum dix festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4.

Article 7. - La liste de dépenses éligibles visée à l'article 59 du décret figure à l'annexe 5.

Modifié par A.Gt 17-05-2017

Article 8. - § 1^{er}. Pour exercer le droit de tirage en réinvestissement tel que visé à l'article 51 du décret, le producteur, le distributeur l'auteur-réalisateur et/ou le scénariste, transmet au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel une déclaration de créance en réinvestissement, au plus tôt le 30 juin de l'année suivant l'année pour laquelle la prime est sollicitée et au plus tard trois ans et trois mois après l'introduction des demandes telles que visées à l'article 5, § 2. Pour le scénariste, une déclaration sur l'honneur d'engagement à l'écriture d'un projet déterminé est jointe à cette déclaration de créance.

Le montant de la prime au réinvestissement est liquidé annuellement en une seule tranche sur présentation de la déclaration de créance visée à l'alinéa 1^{er}.

§ 2. Le remboursement des dépenses audiovisuelles éligibles visées à l'article 59 alinéa 1^{er} du décret s'effectue annuellement, en une seule tranche, sur la base des pièces justificatives des dépenses éligibles telles que visées à l'annexe 5.

§ 3. Pour exercer le droit de tirage en réinvestissement tel que visé à l'article 59 alinéa 2 du décret, le producteur, le réalisateur et/ou le scénariste transmet au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel une déclaration de créance en réinvestissement, au plus tôt le 30 juin de l'année suivant l'année pour laquelle la prime est sollicitée et au plus tard trois ans et trois mois après l'introduction des demandes telles que visées à l'article 5, § 3.

Le montant de la prime au réinvestissement sera liquidé annuellement en une seule tranche sur présentation de la déclaration de créance visée à l'alinéa 1^{er}.

Inséré par A.Gt 21-11-2013 ; A.Gt 17-05-2017

Article 8/1. - Le modèle de formulaire visé à l'article 44/3 du décret figure à l'annexe 6.

Ce formulaire doit être transmis au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel :

1° [...] **supprimé par A.Gt 17-05-2017**

2° au plus tard quatre mois après la survenance du premier des événements suivants:

a) soit la première diffusion de l'oeuvre audiovisuelle dans une salle de cinéma ou un lieu de diffusion reconnu» sont insérés située sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale;

b) soit la première présentation de l'oeuvre audiovisuelle dans un festival en Belgique ou à l'étranger;

c) soit la première vente de l'oeuvre audiovisuelle à un éditeur de services télévisuels.

Article 9. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge à l'exception de l'article 1^{er}, § 3, qui entre en vigueur à une date déterminée par le Gouvernement.

Modifié par A.Gt 17-05-2017

Article 10. - Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mars 2012.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN



Annexe 1 remplacée par A.Gt du 21-11-2013 ; modifiée par A.Gt 17-05-2017

Annexe 1: Grille de points relative aux caractéristiques artistiques et techniques et aux coefficients applicables aux fictions

CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ*/ RÉSIDENCE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
CONTENU CULTUREL						
Jours et lieux de tournage 50%+	7					
Langue française ou soutien de la Commission de Sélection des Films	13					
CARACTÉRISTIQUES ARTISTIQUES						
Auteur-réalisateur	7			/		
Réalisateur-technicien	2			/		
Scénariste	7			/		
Compositeur	3			/		
Comédiens principaux	3/6			/		
				/		
				/		
				/		
				/		
				/		
				/		
Comédiens secondaires	1/3			/		
				/		
				/		
				/		
				/		
				/		
				/		
Producteur délégué	3			/		
Chef opérateur	2			/		
Ingénieur du son	2			/		
Chef Monteur son	2			/		
Chef Monteur image	2			/		
Chef décorateur	2			/		



CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ*/ RÉSIDENCE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
Chef costumier	2			/		
Mixeur son	2			/		
SOUS-TOTAL	65		Minimum de 17 points			
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 1						
Cadreur image	1			/		
Chef électricien	1			/		
Chef machiniste	1			/		
1 ^{er} assistant réalisateur	1			/		
2 ^{ème} assistant réalisateur	1			/		
1 ^{er} assistant opérateur-image	1			/		
1 ^{er} assistant opérateur- son/perchiste	1			/		
1 ^{er} assistant décorateur-ensemblier	1			/		
1 ^{er} assistant monteur image	1			/		
Chef constructeur	1			/		
Chef maquilleur	1			/		
Bruiteur	1			/		
Accessoiriste	1			/		
Directeur de production ou de post- production	1			/		
Régisseur général	1			/		
Scripte	1			/		
Photographe de plateau	1			/		
SOUS-TOTAL	17		Minimum de 3 points			



CARACTÉRISTIQUES			NOM DE SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ*/ RÉSIDENCE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 2						
Matériel caméra	2					
Matériel d'éclairage	2					
Matériel de machinerie	2					
Matériel de montage	2					
Matériel de son	1					
Laboratoire image	2					
Montage son	1					
Mixage	2					
Effets spéciaux	2					
Fournitures (décors et accessoires)	1					
Fournitures diverses (costumes et restauration)	1					
SOUS-TOTAL	18		Minimum de 3 points			
TOTAL GÉNÉRAL	100					

Lorsque le film obtient:

- a) de 0 à 22 points, il obtient un prix fictif de 0 €/entrée;
- b) de 23 à 49 points, il obtient un prix fictif de 1 €/entrée;
- c) de 50 à 79 points, il obtient un prix fictif de 2 €/entrée;
- d) de 80 à 100 points, il obtient un prix fictif de 3 €/entrée.

- « nationalité »: inscrire la nationalité et la résidence suivant les codes des pays;
- « nationalité du contrat »: la loi rendue applicable au contrat est la loi belge;
- « réalisateur »: la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur;
- « dépenses »: dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique;
- « compositeur »: compositeur de la musique originale d'une durée minimale de 20 % de la durée de l'œuvre audiovisuelle;
- « comédien principal »: comédien qui est présent à un minimum de 50 % du nombre des jours de tournage;
- « comédien secondaire »: comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % du nombre de jours de tournage.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances,

Fadila LAANAN



Annexe 2 remplacée par A.Gt du 21-11-2013 ; modifiée par A.Gt 17-05-2017

Annexe 2:
Grille de points relative aux caractéristiques artistiques et techniques et aux coefficients applicables aux animations au sens de l'article 49, § 5, alinéa 2 du décret du 10 novembre 2011

CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ* / RÉSIDENCE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
CONTENU CULTUREL						
Langue française ou soutien de la Commission de Sélection des Films	12					
CARACTÉRISTIQUES ARTISTIQUES						
Auteur-réalisateur	5			/		
Réalisateur-technicien	4			/		
Scénariste	5			/		
Dialoguiste	2			/		
Auteur graphiques	7			/		
Compositeur	3			/		
Voix rôles principaux	2/4			/		
				/		
				/		
				/		
Voix rôles secondaires	1/2			/		
				/		
				/		
Producteur délégué	3			/		
Scénariste d'images	2			/		
Chef décors	2			/		
Chef coloriste	2			/		
Chef maquette animation	2			/		
Chef maquette décors	2			/		
Chef animation	2			/		
Chef composition d'images	2			/		
Modélisation personnages	2			/		



CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ* / RÉSIDENCE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
Bruiteur	2			/		
Chef monteur son	2			/		
Mixeur son	2			/		
SOUS-TOTAL	69		Minimum de 17 points			
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES						
1 ^{er} assistant réalisateur	1			/		
Directeur de production ou de post-production	1			/		
Animation (1 point par tranche de 5% de la durée du film)	1/5					
Exécution décors (1 point par tranche de 10% de la durée du film)	1/3					
Traçage, gouachage et colorisation (1 point par tranche de 10% de la durée du film)	1/3					
Assemblage composition d'images (1 point par tranche de 10% de la durée du film)	1/5					
Effets spéciaux (2 points par tranche de 10% de la durée du film)	2/4					
Montage son ou illustration sonore	3					
Audi mixage	3					
Audi bruitage	1					
Audi voix	1					
Post-production image et labo	1					
SOUS-TOTAL	31		Minimum de 6 points			
TOTAL GÉNÉRAL	100					

Lorsque le film obtient:

- de 0 à 22 points, il obtient un prix fictif de 0 €/entrée;
- de 23 à 49 points, il obtient un prix fictif de 1 €/entrée;
- de 50 à 79 points, il obtient un prix fictif de 2 €/entrée;
- de 80 à 100 points, il obtient un prix fictif de 3 €/entrée.



- « nationalité »: inscrire la nationalité et la résidence suivant les codes des pays;
- « nationalité du contrat »: la loi rendue applicable au contrat est la loi belge;
- « réalisateur »: la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur;
- « dépenses »: dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique;
- « compositeur »: compositeur de la musique originale d'une durée minimale de 20 % de la durée de l'œuvre audiovisuelle;
- « comédien principal »: comédien qui est présent à un minimum de 50 % du nombre de jours d'enregistrement des voix;
- « comédien secondaire »: comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % du nombre de jours d'enregistrement des voix.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Fadila LAANAN

Annexe 3 remplacée par A.Gt du 21-11-2013 ; modifiée par A.Gt 17-05-2017

Annexe 3 : Grille de points relative aux caractéristiques artistiques et techniques et aux coefficients applicables aux documentaires de création au sens de l'article 49, § 5, alinéa 2 du décret du 10 novembre 2011

CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ*/ RÉSIDENTE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
DOCUMENTAIRE				* préciser la nationalité		
CONTENU CULTUREL						
Jours et lieux de tournage 50%+	3					
Langue française ou soutien de la CSF	7					
CARACTÉRISTIQUES ARTISTIQUES						
Auteur-réalisateur	7			/		
Réalisateur-technicien	5			/		
Scénariste	5			/		
Compositeur	3			/		
Archives (1 point par minute)	1/5			/		
Commentaire/interprète (en français)	3			/		
				/		
				/		
Producteur délégué	10			/		
Chef opérateur	5			/		
Ingénieur du son	5			/		
Chef Monteur son	3			/		
Chef Monteur image	6			/		
Mixeur son	2			/		
SOUS-TOTAL	69			Minimum de 17 points		

CARACTÉRISTIQUES			NOM - Prénom	NATIONALITÉ*/ RÉSIDENTE	NATIONALITÉ DU CONTRAT	DÉPENSES
				* préciser la nationalité		
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 1						
Cadreur image	2			/		
Chef électricien	1			/		
Chef machiniste	1			/		
Assistant réalisateur	2			/		
Assistant opérateur- son/perchiste	1			/		
Assistant monteur image	1			/		
Bruiteur	2			/		
Directeur de production ou de post-production	3			/		
Traducteur/interprète	2			/		
SOUS-TOTAL						
	15		Minimum de 3 points			
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 2						
Matériel caméra	2					
Matériel d'éclairage	1					
Matériel de machinerie	1					
Matériel de montage	2					
Matériel de son	2					
Laboratoire image	1					
Montage son	2					
Mixage	3					
Effets spéciaux	2					
SOUS-TOTAL						
	16		Minimum de 3 points			
TOTAL GÉNÉRAL						
	100					

Lorsque le film obtient:

- a) de 0 à 22 points, il obtient un prix fictif de 0 €/entrée;
- b) de 23 à 49 points, il obtient un prix fictif de 1 €/entrée;
- c) de 50 à 79 points, il obtient un prix fictif de 2 €/entrée;
- d) de 80 à 100 points, il obtient un prix fictif de 3 €/entrée.

- « nationalité »: inscrire la nationalité et la résidence suivant les codes des pays;
- « nationalité du contrat »: la loi rendue applicable au contrat est la loi belge;
- « réalisateur »: la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur;
- « dépenses »: dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique;
- « compositeur »: compositeur de la musique originale d'une durée minimale de 20 % de la durée de l'œuvre audiovisuelle;

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 portant sur les primes au réinvestissement en application de l'article 49, §5 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Fadila LAANAN

Remplacée par A.Gt 08-07-2015 ; A.Gt 17-05-2017 ; A.Gt 15-05-2019

**Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles:
Liste des festivals**

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage et du documentaire de création dans les festivals suivants donne accès aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi - Festival Internacional de Cine Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International NextT
Buenos Aires	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Trasilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lille	(avril)	Séries Mania
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
Monte-Carlo	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau Cinéma et des nouveaux médias
Montréal	(novembre)	RIDM



Paris	(mars)	Cinéma du Réel
Prague	(janvier)	Short Film Festival
Puchon	(juillet)	International Fantastic Film Festival
Rio de Janeiro	(novembre)	Curta cinema - Int Short Film Festival
Saguenay	(mars)	Regard sur le court métrage
Saint Petersbourg	(septembre)	Message to Man International Film Festival
San Sebastian	(septembre)	Festival International
Sao Paulo	(octobre)	Festival International
Sheffield	(juin)	Festival International du Film Documentaire
Sitges	(octobre)	Festival International du Film Fantastique
Stuttgart	(avril)	Internationales Trickfilms Festival
Tallinn	(novembre)	Tallinn Black Nights Film Festival
Tampere	(mars)	Festival du Court Métrage
Tribeca	(avril/mai)	Film Festival
Uppsala	(octobre)	Festival International du Court métrage
Varsovie	(octobre)	Warsaw Film Festival
Vila do Conde	(juillet)	Festival International du Court métrage
Winterthur	(novembre)	Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage et du documentaire de création dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès aux primes au réinvestissement d'oeuvres audiovisuelles:

Amsterdam	(novembre)	Festival International du Film Documentaire
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Annecy	(juin)	Festival International du Film d'Animation
Berlin	(février)	Internationale Filmfestspiele
Biarritz	(janvier)	Festival International des Programmes Audiovisuels
Cannes	(mai)	Festival International du Film
Clermont- Ferrand	(février)	Festival du Court métrage
Göteborg	(janvier)	Festival International
Karlovy Vary	(juillet)	Festival International
Leipzig	(octobre)	Festival International du documentaire et de l'animation
Locarno	(août)	Festival International
Montréal	(mars)	Festival International du Film sur l'Art

New York	(mars)	New York International Children's Film Festival
Nyon	(avril)	Visions du Réel
Ouagadougou	(février/mars)	FESPACO
Pusan	(octobre)	Festival International
Rome	(octobre)	Festival International du Film
Rotterdam	(janvier)	Festival International du Film
Sao Paulo	(août)	Festival International du Court-Métrage
Sundance	(janvier)	Festival du Film
Toronto	(avril/mai)	Festival International du Documentaire Hot Docs
Toronto	(septembre)	Festival International
Venise	(septembre)	Mostra Internazionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 portant sur les primes au réinvestissement en application de l'article 49, §5 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances,

Fadila LAANAN

Remplacée par A.Gt 17-05-2017

**Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles:
Liste des dépenses éligibles**

Liste des dépenses éligibles pour le producteur

1. Les dépenses belges relatives aux postes suivants sont éligibles:
 - droits artistiques;
 - équipe technique;
 - interprétation;
 - charges sociales;
 - décors et costumes;
 - transports/défraiement/régie;
 - moyens techniques (exclusivement la location ou l'achat de matériel afférent à l'œuvre audiovisuelle);
 - pellicules et laboratoires;
 - assurances;
 - frais généraux;
 - auteurs;
 - producteurs.

2. Sont également éligibles les participations belges (c'est-à-dire l'apport de tout ou partie de la rémunération considérée au financement de l'œuvre, cet apport faisant l'objet d'une contrepartie sous forme de pourcentage sur la recette d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle) pour les postes droits artistiques (hors auteur), équipe technique (hors réalisateur), interprétation, producteurs à concurrence de maximum 25 % du budget global du film.

Liste des dépenses éligibles pour le(s) scénariste(s) et réalisateur(s)

Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles:

- équipe technique;
- auteurs.

Liste des dépenses éligibles pour une aide au développement

1. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour le scénario:
 - Scénario: réécriture (plafonné à 25 % de l'aide)
 - Script doctoring
 - Recherche et consultance
 - Concours de scénarios et bourses
 - Traduction
 - Frais de copie

2. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour la préparation:
 - Recherche de décors: repérages, photos ...
 - Casting
 - Essais et moyens techniques (caméras, espaces mémoire, effets spéciaux ...)
 - Réalisation d'un teaser, matériel visuel
 - Story board et graphisme pour les projets d'animation
 - Budgétisation et planning
 - Recherche de partenaires financiers (ex: inscriptions en marchés)
 - Conseils juridiques
 - Frais de déplacement, d'hôtel et de séjour (plafonnés à 10 % du devis de développement)

Liste des dépenses éligibles pour le distributeur

1. Publicité

- Conception et impression des affiches, des flyers et des cartes postales
- Bandes annonces
- Projections avant première
- Diffusions spot radio, Tv et internet, pavé dans la presse
- Merchandising
- Affichages

2. Presse

- Fiches techniques, dépliants, dossiers de presse (toutes langues)

3. Copies

- Tirage copies (sauf copies zéro et 1, sauf masters) + sous-titres
- Vérification et stockage copies
- Frais VPF
- Dépenses liées à la fabrication de la clé KDM
- Coordination de la diffusion
- Assurances

- Contacts avec les exploitants

4. Edition DVD

- Production d'un «making of» du film
- Droit relatifs aux images et aux sons des séquences reprises dans les bonus
- Mastering
- Authoring (encodage, configuration des menus et navigation)
- Confection des jaquettes
- Promotion du DVD à sa sortie (publicités, annonces, presse,...)

Attestations des dépenses

Les dépenses relatives à des prestations de travail salariées sont attestées par un contrat de travail signé par la société bénéficiaire de l'aide et le travailleur.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de 150 euros et plus sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de moins de 150 euros sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide, par une déclaration de créance ou par un ticket de caisse.

Les dépenses relatives à des participations sont attestées par un contrat de participation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 portant sur les primes au réinvestissement en application de l'article 49, §5 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Fadila LAANAN

**Annexe 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles:
Modèle de formulaire**

TITRE DU FILM:

(1 exemplaire non relié)

- Fiches 1 et 2: responsables et généralités définitifs;
- Contrat(s) avec l'(les) auteur(s) pour l'acquisition des droits sur l'œuvre à produire;
- Contrat(s) réalisateur(s)-technicien(s);
- Fiches 3 et 4: techniciens et interprètes;
- Fiche technique;
- Grilles de points pour le long métrage (joindre tous les contrats belges, factures payées pas la Belgique);
- Fiche 5: budget récapitulatif;
- Fiche 5bis: budget détaillé ;
- Fiche 6: plan de financement définitif;
- Liste complète des dépenses en Belgique;
- Entièrement des pièces justificatives du financement de l'œuvre: contrat(s) de coproduction, justificatifs d'apports en fonds propres (attestation bancaires), attestations de mise en participation, listing des certificats d'investissement tax shelter, contrat(s) finalisé(s) d'intervention de(s) télévision(s), contrat(s) de distribution, contrat(s) de vente internationale, contrat(s) de(s) partenaire(s) institutionnel(s), ...;
- Contrats finalisés des techniciens-cadres et interprètes principaux;
- Fiche 7: plan complet de répartition des cessions;
- Plan de promotion et diffusion;
- Plan complet de répartition des recettes;
- Générique début et générique fin.



**Tous les contrats, fiches, budgets doivent être
photocopiés
« recto-verso » (document par document)**

Formulaires sur le site: www.audiovisuel.cfwb.be ... Centre du Cinéma
... Primes au réinvestissement ... Les éléments à télécharger ...



FICHE N°1 - RESPONSABLE(S)

TITRE DU FILM:

1. SOCIETE DE PRODUCTION: (raison sociale et coordonnées complètes)

Téléphone:
Mail:

Fax:

Représentée par:
Titre:
Fonction:

2. COPRODUCTEUR(S): (raison sociale et coordonnées complètes)

Téléphone:
Fax:
Mail:

Téléphone:
Fax:
Mail:

Téléphone:
Fax:
Mail:

Téléphone:
Fax:
Mail:

3. REALISATEUR:

Nom, prénom:
Adresse complète:

Téléphone:
Mail:

Fax:

4. AUTEUR:

Nom, prénom:
Adresse complète:

Téléphone:
Mail:

Fax:



5. Le type de production: (prière de cocher au regard du type de production)

- Long métrage (fiction longue cinéma)
- Téléfilm (fiction longue télévisuelle)
- Série télévisuelle (fiction)
- Court métrage (fiction courte cinéma)
- Documentaire de création (long métrage cinéma)
- Documentaire de création (documentaire télévisuel)
- Documentaire de création (série télévisuelle)
- Expérimental

6. Aide demandée: (prière de cocher au regard du type de production)

- Aide à l'écriture (long métrage cinéma - téléfilm - série de fiction) *
- Aide au développement (documentaire de création)
- Aide à la production avant le début des prises de vues (LM ou CM fiction - cinéma - téléfilm – série TV – doc de création)
- Aide à la production après le début des prises de vues (LM ou CM fiction - cinéma - doc de création)
- Aide à la production avant ou après le début des prises de vues d'un film lab

* Les demandes d'aide à l'écriture d'un scénario peuvent être introduites par le scénariste.

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

FICHE N°2 - GENERALITES

1. **TITRE DU FILM:**
2. **SCENARIO ORIGINAL / ADAPTATION:**
3. **TYPES DE DROITS DETENUS:**
4. **PRODUCTEUR DELEGUE CONTRACTANT:**
5. **PRODUCTEUR EXECUTIF:**
6. **POSTES-CADRES:** **Nom Prénom (nationalité/résidence)**
CHEF OPERATEUR:
INGENIEUR DU SON:
CHEF DECORATEUR:
CHEF COSTUMIER:
CHEF MONTEUR IMAGE:
MIXEUR SON:
CHEF MONTEUR SON:
7. **Support de tournage:** (numérique- 35MM - 16MM - Vidéo – NB / Coul.)
Durée approximative:
Nombre d'épisode:
8. **Premier support d'exploitation:**
9. **Date de début des prises de vue:**
Dernier jour de tournage:
Nombre de jours de tournage: total:
a) - en extérieurs:
lieux:

b) - en décors naturels:
lieux:

c) - en studio(s):
lieux:
10. **Langue de tournage:**
11. **Laboratoire(s) image:**
12. **Prestataires:**
Matériel caméra:
Matériel son:
Matériel éclairage:
Matériel machinerie:
Montage(s):
Studio(s) sonorisation:
13. **Date d'établissement de la copie zéro:**
Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:



FICHE N°3 - LISTE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE**TITRE DU FILM:****POSTE NATIONALITE****(UE*. hors UE*)**

* préciser la nationalité.

**Nom et
prénom****Nationalité et
résidence****Nationalité
du contrat****Nationalité de****la dépense*****1.- Scénario:**

Scénariste(s):

Adaptateur(s):

Dialoguiste(s):

:

2.- Musique:

Compositeur:

3.- Equipe de réalisation:

Réalisateur:

1^{er}assistant:2^{ème}assistant:

Script(e):

:

4.- Equipe de production:

Directeur:

Administrateur:

Assistant:

Secrétaire:

Comptable:

:

5.- Equipe image:

Chef opérateur

1^{er}assistant:2^{ème} assistant:

:

6.- Equipe son:

Ingénieur du son:

Perchiste:

Bruiteur:

Mixeur:

Chef monteur son:



7.- Equipe régie:

Régisseur général:

Régisseur adjoint:

Régisseur d'extérieur:

Assistant régisseur:

:

8.- Equipe décoration:

Chef décorateur:

Ensemblier:

Accessoiriste:

:

9.- Equipe Costumes et Maquillage:

Chef costumier:

Costumier:

:

Chef maquilleur:

Maquilleur:

Coiffeur:

Habilleur:

:

10.- Equipe montage:

Chef monteur image:

Monteur:

Assistant monteur:

:

11.- Equipe électriciens:

Chef électricien:

Electricien:

:

12.- Equipe machinistes:

Chef machiniste:

Machiniste:

:

13.- Divers:

Casting:

Conducteur:

Photographe de plateau:

:

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

*** dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée
fiscalement à titre principal en Belgique.**

FICHE N° 4 - INTERPRETES POUR LES FICTIONS**TITRE DU FILM:****POSTE****NATIONALITE (UE*. hors UE*)**

* préciser la nationalité.

Nombre de jours	Nom et prénom	Nationalité <u>et</u> résidence	Nationalité du contrat	Nationalité de la dépense*
-----------------	---------------	---------------------------------	------------------------	----------------------------

1.- Rôles principaux:**2.- Rôles secondaires:****3.- Petits rôles:**

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

*** dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique.**



FICHE TECHNIQUE

TITRE DU FILM:

REALISATEUR:

Format:

Entreprise de production:

Langue(s) d'enregistrement de la ou des versions originales:

Studio(s):

Nom et prénom

Nationalité

AUTEURS

Scénario:

Adaptation:

Dialogues:

Musique:

Metteur en scène:

COLLABORATEURS DE CRÉATION

Acteurs:

Directeur de production:

Chef opérateur:

Ingénieur du son:

Chef décorateur:

Chef costumier:

Chef monteur image:

Mixeur son:

Chef monteur son:



FICHE N° 5 - BUDGET RECAPITULATIF

TITRE DU FILM:
TOTAL DEPENSES BELGES*

1. Droits artistiques (hors auteurs ci-dessous):
2. Equipe technique (hors producteurs ci-dessous):
3. Interprétation:
4. Charges sociales afférentes:
5. Décors et Costumes:
6. Transports / défraiement /régie:
7. Moyens techniques:
8. Pellicules et laboratoires:
9. Assurances et divers:

Sous-Total A:

10. Auteur(s) (max. 10% de A):

Sous total B:

11. Producteurs (max. 10% de B):

Sous total C:

12. Frais généraux (max. 7% de C):

TOTAL GENERAL (HORS TVA) (D):

Date et lieu:

Nom des producteurs-délégué et exécutif et signatures:

* Dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale résidant fiscalement en Belgique hors toute forme de valorisation (tout apport en matériel et en industrie d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre) et de participation (apport de tout ou partie de la rémunération d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre).



FICHE N° 5 bis - BUDGET DETAILLE

TITRE DU FILM:

Budget détaillé sous forme libre avec distinction entre dépenses belges et autres et en spécifiant éventuellement les regroupements de postes réalisés au budget récapitulatif.



Tout ce qui apparaît dans le plan de financement est exclusivement consacré à la production, y compris les cessions (récapitulées en fiche n°7) qui n'entrent pas dans les recettes.

FICHE N° 6 - PLAN DE FINANCEMENT

TITRE DU FILM:

EUROS

- PART BELGE:	%
- PART ETRANGERE: pays:	%
pays:	%
pays:	%
100,00%	

A - PART COPRODUCTION BELGE:

Euros

I. Apport sollicité auprès du Ministère de la Communauté française de Belgique:	
II. Apport producteur(s) belge(s):	
- Fonds propres	
- Frais généraux	
-	-----
III. Participations:	
-	
-	
-	-----
IV. Apports coproducteurs B:	
-	
-	
-	-----
V. Crédits:	



VI. Apports d'organismes divers dont le
financement prévoit une rétribution:
Apport Tax shelter

-

VII. Apports d'organismes divers dont le
financement ne prévoit pas de rétribution:

-

-

-

VIII. Cessions:

-

-

-

IX. Aides européennes:

-

-

-

X. Divers:

-

-

-

SOUS TOTAL PART BELGE:

-

Autres prêts:

CREDITS PONTS:



B - PART COPRODUCTION ETRANGERE: (scinder part production et cessions)

Apports producteur(s) étranger(s): (par pays)

I. Société: Pays:

Fonds propres:
Aide d'état :
Participation:
Coproductio n TV:
Frais généraux:
Crédits:
Cessions:
Apports européens:
Divers:

II. Société: Pays:

Fonds propres:
Aide d'état :
Participation:
Coproductio n TV:
Frais généraux:
Crédits:
Cessions:
Apports européens:
Divers:

III. Société: Pays:

Fonds propres:
Aide d'état :
Participation:
Coproductio n TV:
Frais généraux:
Crédits:
Cessions:
Apports européens:
Divers:



SYNOPSIS

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Fadila LAANAN

Insérée par A.Gt 17-05-2017

**Annexe 7 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles :
Liste des lieux de diffusion reconnus**

BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles ASBL
Bibliothèque spéciale "La Lumière"
Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille
Bibliothèque principale de la ville de Mons -CCJ
Bibliothèque publique principale pour l'arrondissement de Huy
Bibliothèque principale communale de Seraing
Bibliothèque principale de Mouscron ASBL
Bibliothèque principale communale de Verviers
Bibliothèque principale de la Province de Liège
Bibliothèque principale communale de Charleroi
Bibliothèque principale de la Ville d'Ath
Bibliothèque principale de la Province de Hainaut
Bibliothèque principale provinciale (Arrondissement de Soignies)
Bibliothèque principale de la Ville de Bruxelles (I) (Riches-Claires)
Bibliothèque principale de la Province de Namur
Bibliothèque principale de la ville de Tournai
Bibliothèque principale de la ville de Bruxelles (II) (Bockstael)
Bibliothèque principale communale de Morlanwelz
Bibliothèque locale-pivot de l'Université du Travail
Bibliothèque locale de Fleurus ASBL
Bibliothèque locale communale de Châtelet
Bibliothèque locale communale de Courcelles
Bibliothèque locale communale d'Anderlues
Bibliothèque locale communale de Fontaine l'Evêque
Bibliothèque locale communale de Montigny-le-Tilleul
Bibliothèque publique locale de Chiny
Bibliothèque locale communale de Floreffe - Franière
Bibliothèque locale communale de Couvin
Bibliothèque locale communale d'Andenne
Bibliothèque locale communale de Charleroi
Bibliothèque locale communale d'Assesse
Bibliothèque locale communale de Pont-à-Celles
Bibliothèque locale communale de Havelange
Bibliothèque, Ludothèque Publiques et EPN de Rouvroy - ASBL
Bibliothèque locale communale de Mettet
Bibliothèque locale communale de Dinant
Bibliothèque locale communale de Florennes



Bibliothèque locale communale de Rochefort
Bibliothèque locale communale d'Yvoir
Bibliothèque locale communale de Jemeppe-sur-Sambre
Bibliothèque locale communale de Durbuy - Barvaux
Bibliothèque locale communale de Saint-Ghislain
Bibliothèque locale communale de Blaton (Bernissart)
Bibliothèque locale communale de Boussu
Bibliothèque locale communale de Seneffe
Bibliothèque locale communale de Manage
Bibliothèque locale communale de Chapelle-lez-Herlaimont
Bibliothèque locale communale de Morlanwelz
Bibliothèque locale provinciale (Réseau de La Louvière)
Bibliothèque locale communale de Braine-le-Comte
Bibliothèque locale communale de Frameries
Bibliothèque locale communale de Soignies
Réseau local montois-Bibliothèque locale-pivot de la Ville de Mons-CCJ
Bibliothèque locale communale d'Arlon
Bibliothèque locale communale de Nassogne
Bibliothèque locale communale de Farciennes
Bibliothèque publique locale de Bertrix ASBL
Bibliothèque publique de Saint-Hubert/Wellin ASBL
Bibliothèque locale communale de Neufchâteau
Bibliothèque publique locale de Florenville-Chiny ASBL
Bibliothèque locale communale de Libramont-Chevigny
Bibliothèque locale communale d'Aubange-Musson
Bibliothèque locale communale de Theux
Bibliothèque locale communale de Virton
Bibliothèque locale communale de Sambreville
Bibliothèque publique de Vielsalm ASBL
Bibliothèque publique locale de Bastogne ASBL
Bibliothèque locale communale de Thuin
Nouvelle Bibliothèque publique Les Comtes de Hainaut-AFIC
Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert - Siège Saint-Henri ASBL
Bibliothèque locale communale de Sprimont
Bibliothèque locale communale de Seraing
Bibliothèque locale communale de Chaudfontaine-Embourg
Centre Multimédia Don Bosco de Liège ASBL
Bibliothèque locale - ville de Liège
Bibliothèque locale de la Province de Liège
Bibliothèque locale communale du centre (Court-Saint-Etienne)
Bibliothèque locale communale de Tubize
Bibliothèque locale communale de Genappe
Bibliothèque locale communale de Braine-l'Alleud
Bibliothèque locale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Section du Douaire)



Bibliothèque locale communale de Rixensart
Bibliothèque locale communale de Malmédy-Waimes
Bibliothèque locale communale de Saint-Josse-ten-Noode
Bibliothèque locale-pivot libre de Waremme
Bibliothèque locale communale d'Uccle
Bibliothèque locale communale de Watermael Centre
Bibliothèque locale communale francophone de Woluwé-St-Pierre
Bibliothèque communale Romain Rolland (Evere)
Bibliothèque locale communale de Jette
Bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe ASBL
Bibliothèque locale communale de Koekelberg
Bibliothèque locale communale d'Anderlecht
Bibliothèque locale communale de Saint-Gilles
Bibliothèque locale communale d'Etterbeek
Bibliothèque locale de la ville de Bruxelles (II)
Bibliothèque locale de la Ville de Bruxelles (I)
Bibliothèque locale communale de Wavre
Bibliothèque locale communale de Limbourg
Bibliothèque locale communale de Namur
Bibliothèque locale communale de Stavelot
Bibliothèque locale communale de Colfontaine
Bibliothèque locale communale d'Ourthe-Amblève (Aywaille - Comblain-au-Pont)
Bibliothèque communale locale-pivot du centre (Gilly)
Bibliothèque locale communale de Jalhay
Bibliothèque locale communale de Spa
Bibliothèque publique locale adoptée de Thimister Clermont ASBL
Bibliothèque locale communale d'Aubel
Bibliothèque locale communale du centre (Olne)
Bibliothèque locale communale de Pepinster
Bibliothèque locale communale de Plombières
Bibliothèque locale d'Anthisnes ASBL
Bibliothèque locale communale de Baelen
Bibliothèque locale communale de Hannut-Lincent
Bibliothèque locale communale de Dison
Bibliothèque locale communale de Verviers
Bibliothèque publique Saint Victor ASBL (Bassenge)
Bibliothèque locale communale d'Oupeye
Bibliothèque locale communale de Herve
Bibliothèque locale communale de Visé
Bibliothèque publique de Wanze
Bibliothèque publique locale de Huy - Unité centrale
Bibliothèque locale communale d'Engis
Bibliothèque locale communale d'Ans
Bibliothèque locale communale de Flémalle

Bibliothèque locale communale de Waremme
Bibliothèque locale communale de Gembloux
Bibliothèque locale communale de Welkenraedt
Bibliothèque locale publique de Brunehaut ASBL
Bibliothèque locale de Nivelles
Bibliothèque locale communale de Silly
Centre culturel de Doische ASBL
Bibliothèque locale communale d'Erquelinnes
Bibliothèque publique d'Habay-la-Neuve
Bibliothèque locale communale d'Ath
Bibliothèque locale communale de Fléron
Bibliothèques publiques libres de Visé
Bibliothèque locale de Saint-Léger
Bibliothèque communale de Paliseul
Bibliothèque communale d'Ecaussinnes
Bibliothèque locale communale de Péruwelz
Bibliothèque locale communale de Lessines
Bibliothèque communale de Anhéé
Bibliothèque locale communale de Bièvre
Centre de Lecture publique d'Antoing ASBL
Centre de Lecture publique de Comines-Warneton ASBL
Bibliothèque locale communale de La Hulpe
Bibliothèque locale communale de Jodoigne
Bibliothèque locale de Mouscron ASBL
Bibliothèque locale communale de Celles
Bibliothèque locale communale de Lasne
Bibliothèque locale communale de Ciney
Centre de Lecture publique de Mont-de-l'Enclus
Réseau Louviérois - Bibliot. locale-pivot communale de Strepv Bracquegnies
Bibliothèque locale communale d'Auderghem
Bibliothèque locale communale de Pecq
Centre de Lecture publique d'Estaimpuis ASBL
Bibliothèque locale communale de Herstal
Bibliothèque locale communale de Dour
Bibliothèque locale communale d'Etalle
Bibliothèque de Flobecq - ASBL
Bibliothèque locale communale de Gesves
Bibliothèque locale communale de La Bruyère
Bibliothèque locale communale de Marchin et Modave
Bibliothèque locale-pivot de Nalines-Centre (Ham-sur-Heure-Nalines)
Bibliothèque locale communale de Tournai
Bibliothèque locale communale de Quiévrain
Bibliothèque locale communale de Quaregnon
Bibliothèque locale communale de Bouillon



Bibliothèque locale communale de Rumes
Bibliothèque locale communale de Beloeil (Basècles)
Bibliothèque locale communale de Hotton
Bibliothèque locale communale d'Enghien
Bibliothèque locale communale de Frasnes-lez-Anvaing
Bibliothèque locale communale de Schaerbeek
Bibliothèque locale communale de Leuze-en-Hainaut
Bibliothèque locale communale francophone d'Ixelles
Bibliothèque itinérante de la Province de Liège
Bibliothèque itinérante de la Province de Namur
Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut
Bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg
Bibliothèque dépôt de Sart
Bibliothèque locale communale de Lierneux
Bibliothèque filiale libre (Maximilien Kolbe)
Bibliothèque filiale libre de Stembert
Bibliothèque communale filiale de Saint-Georges sur Meuse
Bibliothèque filiale libre de Bomel
Bibliothèque communale de Saint-Servais
Bibliothèque communale de Ramet
Bibliothèque communale de Berloz
Bibliothèque communale de Mons-lez-Liège
Bibliothèque communale-filiale de Wasmès
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FEXHE
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FAIMES
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale FAIMES
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-filiale de Geer
Centre documentaire Sainte-Croix (filiale) ASBL
Bibliothèque communale filiale de Crisnée
Bibliothèque publique de Burdinne
Bibliothèque libre Saint-Hadelin - filiale
Bibliothèque locale communale-filiale de Waimes
Bibliothèque communale-filiale de Trois-Ponts
Bibliothèque communale filiale de Seraing (Val)
Bibliothèque publique de Braives
Bibliothèque communale-filiale de Stoumont
Bibliothèque communale-filiale d'Hermée
Bibliothèque communale des Trixhes
Bibliothèque filiale d'Ensival
Bibliothèque communale-filiale de Francorchamps
Bibliothèque publique de Héron
Bibliothèque communale filiale d'Engis-centre
bibliothèque communale-filiale de Bomel
Bibliothèque locale communale-filiale de Comblain-au-Pont

Bibliothèque communale-filiale d'Alleur
Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire
Bibliothèque communale des Awirs
Bibliothèque communale-filiale de Comblain (Pulseur)
Centre de documentation de l'Ourteb moyenne
Bibliothèque filiale d'Orgeo
Bibliothèque communale d'Oreye
Bibliothèque libre du Centre civique de Kappelveld - filiale
Temps Libre (1200 Bruxelles)
Bibliothèque Sainte-Famille - filiale
Bibliothèque Saint-Lambert - filiale
Bibliothèque libre d'Uccle- HOMBORCH - dépôt
Bibliothèque communale-filiale d'Uccle-centre
Bibliothèque communale-filiale de Boitsfort-Centre (section jeunesse et ludo)
Bibliothèque communale-filiale de Joli-Bois
Bibliothèque communale-filiale du Chant d'oiseau
Bibliothèque communale filiale de Rémicourt "J. Charlier"
Bibliothèque communale de Waremme filiale de Longchamps
Bibliothèque publique filiale Sainte Julienne
Bibliothèque communale-filiale Bruegel
Bibliothèque communale-filiale (Brand Whitlock + dépôt Catteau)
Bibliothèque communale-filiale (Charles Janssen (
Bibliothèque communale-filiale (Suzanne Lippens)
Bibliothèque communale-filiale pédagogique (Michelle Salengros)
Bibliothèque communale-filiale (Jean Muno)
Bibliothèque publique filiale (Centre de Services Peterbos)
Bibliothèque communale Brux I-filiale de Haren
Bibliothèque jeunesse d'Incourt
Bibliothèque communale-filiale (Fernand Brunfaut)
Bibliothèque communale-filiale (Mutsaard)
Bibliothèque communale Brux II-filiale de Neder-Over-Hembeek
Bibliothèque communale-filiale (Thomas Owen)
Bibliothèque - filiale (Notre Dame)
Bibliothèque-filiale de Bierges
Bibliothèque communale-filial (Adolphe Max)
Bibliothèque publique filiale Saint-Remacle
Bibliothèque Publique libre de Wavre (filiale)
Bibliothèque communale-filiale de Jupille
Bibliothèque communale-filiale de Chênée-Thiers
Bibliothèque communale-filiale de Grivegnée
Bibliothèque communale-filiale de Wandre
Bibliothèque communale-filiale d'Outremeuse
Bibliothèque publique filiale Saint-Barthelemy
Bibliothèque communale-filiale de Fétinne



Bibliothèque Scientifique et Technique
Bibliothèque communale-filiale de Beaufays
Bibliothèque communale-filiale de Vaux-sous-Chevremont
Bibliothèque filiale (Mille et une pages)
Bibliothèque communale-filiale de Boncelles
Bibliothèque filiale de Jemeppe
Bibliothèque publique filiale Sainte Walburge
Bibliothèque communale - filiale de Wisterzée
Bibliothèque communale-filiale d'Ougrée
Bibliothèque filiale de Froidmont
Bibliothèque publique François de Troyer ASBL - Filiale
Bibliothèque d'Ottignies-filiale de Louvain-la-Neuve
Bibliothèque communale-filiale de Lillois
Bibliothèque communale-filiale de Droixhe-Bressoux
Bibliothèque communale-filiale de Rebecq
Bibliothèque communale Culture et Loisirs (filiale)
Bibliothèque communale-filiale des Rivageois (Fragnée)
Bibliothèque communale-filiale de Xhovemont
Bibliothèque communale-filiale de Saint-Gilles
Bibliothèque communale-filiale de Sclessin-Cointe
Bibliothèque communale-filiale du Thier-à-Liège
Bibliothèque communale-filiale du Nord (Saint-Léonard)
Bibliothèque communale-filiale de Tubize (Clabecq)
Bibliothèque communale-filiale de Havré
Bibliothèque communale - filiale de Beloeil
Bibliothèque libre-filiale Loisirs et Culture à Ath (CLP)
Bibliothèque communale-filiale de Presgaux
Bibliothèque filiale libre (Notre-Dame de la Tombe)
Bibliothèque publique de Wanfercée-Baulet
Bibliothèque publique de Lambussart (filiale)
Bibliothèque libre - Diathèque-M.A.C.C.
Bibliothèque communale-filiale de Naast
Bibliothèque circulante de la Ville de Mons
Bibliothèque communale de Virton
Bibliothèque communale de Souvret-filiale (adultes)
Bibliothèque communale-filiale de Gaurain-Ramecroix
Bibliothèque communale-filiale de Trazegnies
Bibliothèque communale-filiale d'Halanzuy
Bibliothèque communale-filiale de Cuesmes
Comptoir de la Bibliothèque de la Ville de Mons-C.C.J. (Mons-Centre)-filiale
Bibliothèque communale-filiale de Jumet
Biblio. de Mouscron-filiale d'Herseaux
Bibliothèque adoptée-filiale de Jamoigne
Bibliothèque libre-filiale de Muno (Saint-Barthélemy)

Bibliothèque communale-filiale de Gosselies
Bibliothèque communale-filiale de Florenville (Villers-devant-Orval)
Bibliothèque communale de Souvret-filiale (jeunesse)
Bibliothèque communale de Soiron
Bibliothèque communale-filiale de la Hestre
Bibliothèque filiale communale de Tamines
Bibliothèque communale-filiale de Wasmuel
Bibliothèque communale-filiale de Piéton
Bibliothèque communale-filiale de Jambes-centre
Bibliothèque d'Arquennes - filiale
Bibliothèque communale-filiale de Quevaucamps
Bibliothèque publique-filiale André Henin ASBL
Bibliothèque filiale du Cerist
Bibliothèque communale-filiale de Carnières
Bibliothèque de Mouscron-filiale de Dottignies
Bibliothèque publique libre-filiale d'Houffalize
Bibliothèque communale-filiale de Bertogne
Bibliothèque communale-filiale de Templeuve
Pédagothèque communale (7100 La Louvière)
Bibliothèque communale-dépôt de Ninane
Bibliothèque communale-dépôt d'Aubange
Bibliothèque dépôt (Ecole de Sart)
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Maubray-Ancienne Maison communale
Bibliothèque Spéciale pour la jeunesse (1083 Bruxelles)
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Péronnes
Bibliothèque-dépôt de Gérouville
Bibliothèque dépôt de Ahin
Bibliothèque communale-dépôt de Tangissart
Bibliothèque communale - dépôt de Rachecourt
Bibliothèque de Mouscron-dépôt du Tuquet
Bibliothèque libre-dépôt d'Houdemont
Bibliothèque de Mouscron-dépôt de Luigne
Bibliothèque communale-dépôt de Ethe
Bibliothèque - dépôt de Forges
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Lambert
Bibliothèque communale dépôt de Ghlin
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Joseph
Bibliothèque libre-dépôt d'Habay-la-Vieille
Bibliothèque communale du centre (Latour)-dépôt
Bibliothèque libre-dépôt (Heures Joyeuses)
Bibliothèque-dépôt d'Harnoncourt
Bibliothèque-dépôt de Dampicourt
Bibliothèque publique libre-dépôt de Chênée-Thiers
Bibliothèque-dépôt de Robelmont

Bibliothèque libre-dépôt de Rulles
Bibliothèque d'Habay-dépôt de Marbehan
Bibliothèque adoptée Saint-Paul
Bibliothèque communale-dépôt de Tubize (Saintes)
Bibliothèque des Collines tournaisiennes
Bibliothèque Sacré Coeur
Bibliothèque communale-dépôt de Haine-Saint-Pierre
Bibliothèque communale-dépôt de Bracquegnies
Bibliothèque communale-dépôt de Saint-Vaast
Bibliothèque communale-dépôt de Trivières
Bibliothèque - dépôt ("Culture et loisirs")
Bibliothèque communale-dépôt de Houdeng-Goegnies
Ludothèque communale "Sacajoujou"
Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation - dépôt
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Amand)
Bibliothèque communale-dépôt de Godarville
Service prêts de livres à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées (7060 Soignies)
Bibliothèque de Ligne
Bibliothèque communale-dépôt de Bois-d'Haine
Bibliothèque libre dépôt du club des Tanneurs
Bibliothèque communale-dépôt de Familleureux
Bibliothèque communale-dépôt de Seneffe (Feluy)
Bibliothèque communale-dépôt de Baisieux
Bibliothèque communale-dépôt d'Hornu
Bibliothèque libre-dépôt des familles
Bibliothèque libre-dépôt de Sirault
Bibliothèque publique-dépôt (Christ-Roi)
Bibliothèque communale-dépôt de Ghlin
Bibliothèque communale-dépôt de Wellin
Bibliothèque libre-filiale de Morte han
Bibliothèque communale-dépôt de Bousval
Bibliothèque communale-dépôt d'Ophain
Bibliothèque libre-dépôt de Mourcourt
Bibliothèque libre-dépôt de Vezon
Bibliothèque libre d'Hyon-dépôt
Bibliothèque libre-dépôt Notre Dame de Messines
Bibliothèque communale-dépôt de Froidmont
Bibliothèque Saint Remy
Bibliothèque et ludothèque de la jeunesse (dépôt)
Bibliothèque libre du Sacré-Coeur - dépôt
Bibliothèque communale-dépôt de Flénu
Bibliothèque communale-dépôt de Nimy
Bibliothèque communale-dépôt d'Harmignies



Bibliothèque communale-dépôt d'Obourg
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Paul)
Bibliothèque (dépôt) LA CONCORDE
Bibliothèque - dépôt de Thieusies
Bibliothèque communale-dépôt de Horrues
Bibliothèque Saint Gery
Bibliothèque communale - dépôt de Lesdain
Bibliothèque publique de Deux-Acren (dépôt)
Bibliothèque - dépôt de Dampremy
Bibliothèque communale - dépôt de Chaineux
Bibliothèque communale-dépôt de Couillet
Bibliothèque communale-dépôt de Henri-Chapelle
Filiale de Bruyères : "le paradis des livres"
Bibliothèque communale-dépôt de Membach
Bibliothèque-dépôt de Lodelinsart
Bibliothèque-dépôt de Polvez
Bibliothèque communale (dépôt) de Fonds-de-Loup
Bibliothèque communale (dépôt) du centre
Bibliothèque-dépôt de Lalue
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Warneton
C. L. P. de Comines-Warneton asbl - dépôt de Houthem
Bibliothèque d'Anvaing (dépôt)
Bibliothèque - dépôt de Goutroux
Bibliothèque - dépôt de Monceau-sur-Sambre
Bibliothèque du Château-dépôt de Mont-sur-Marchienne
Bibliothèque communale - dépôt Saint-Nicolas
Bibliothèque communale-dépôt de Vivegnis
Bibliothèque communale-dépôt d'Heure-le-Romain
Bibliothèque communale-dépôt d'Hermalle-sous-Argenteau
Bibliothèque communale (dépôt) (Espace Livre Plaisir)
Bédéothèque de la Maison de la Laïcité - dépôt
Bibliothèque communale Jeunesse-dépôt
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Ploegsteert
Bibliothèque communale-dépôt de Sourbrodt/Robertville
Bibliothèque communale-dépôt de Temploux
Bibliothèque communale-dépôt de Malonne
Bibliothèque de Flawinne
Bibliothèque communale-dépôt de Sauvenière
Bibliothèque communale-dépôt de Bossière
Bibliothèque communale-dépôt d'Arsimont
Bibliothèque communale-dépôt de Falisolle
Bibliothèque communale-filiale de Basse-Bodeux
Bibliothèque communale-dépôt de Velaine
Bibliothèque publique de Floreffe centre - dépôt



C. L. P. de Comines-Warneton asbl "Le Bizet"
Bibliothèque communale-dépôt de Faymonville
Bibliothèque adoptée-dépôt de Grand-Rechain
Bibliothèque de Marbaix-la-Tour (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt Sougné-Remouchamps
Bibliothèque communale-dépôt de Aywaille (Harzé)
Bibliothèque communale-dépôt de Ham-sur-Sambre
Bibliothèque communale-dépôt de Spy
Bibliothèque paroissiale de Nalinnes ASBL (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt de Juslenville
Bibliothèque communale-dépôt de la Reid
Bibliothèque communale-dépôt de Polleur
Bibliothèque paroissiale de Jamioulx ASBL (dépôt)
Bibliothèque de Ham-sur-Heure (dépôt)
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Nechin
Bibliothèque libre-dépôt de Bruyères
Bibliothèque communale dépôt de Momalle (Remicourt)
Bibliothèque communale - dépôt de Bouffioulx
Bibliothèque communale de Hesbaye-dépôt de Rémicourt
Bibliothèque communale de Wangenies
BCD Immaculée Conception (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt de Thiméon
Bibliothèque communale - dépôt d'Obaix
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Saint-Léger
Bibliothèque communale-dépôt d'Ans-Plateau
Collège St-Louis Waremme (BCD dépôt libre)
Bibliothèque communale d'Escanaffles
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-dépôt communal
Bibliothèque communale du Transvaal
Bibliothèque de droit privé - (dépôt) de Racour
Bibliothèque communale-dépôt de Lincet
Bibliothèque communale-dépôt de Thuin(Gozée)
Bibliothèque communale de la Chasse Royale
Bibliothèque communale-dépôt de Sendrogne
Service de prêt aux personnes âgées et handicapées
Bibliothèque communale de la Cité (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt des Six-Bonnières
Institut Notre Dame - Waremme BCD dépôt libre
Bibliothèque communale-dépôt de Ben
Bibliothèque libre dépôt (Marie-Thérèse)
Bibliothèque dépôt libre Notre Dame (Visé)
Bibliothèque communale-dépôt ("Jean Donnay")
Bibliothèque communale-dépôt de Cheratte Bas
Bibliothèque communale-dépôt de Richelle



Bibliothèque communale-dépôt de Ransart
Bibliothèque communale-dépôt de Gouy-lez-Piéton
Bibliothèque - dépôt de Montignies-sur-Sambre
Bibliothèque communale - dépôt de Landelies
Bibliothèque communale de Velaines
Bibliothèque communale-dépôt de Forchies
Bibliothèque communale-dépôt de Loncin
Bibliothèque communale-dépôt de Leernes
Bibliothèque communale de Pottes
Bibliothèque communale-dépôt de Xhendremael
Bibliothèque dépôt de Clermont-sous-Huy
Bibliothèque communale-dépôt de Vierset-Barse
Centre de Lecture publique de Hannut - (Itinérante)
Service de la Lecture publique
Centre de Lecture publique de Libramont - (Itinérante)
Centre de Lecture publique de Gembloux - (Itinérante)
Réserve centrale du Réseau public de Lecture de la Communauté française (Réserve centrale)
Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
Bibliothèque centrale de Bruxelles-Capitale
Bibliothèque centrale de la Province de Namur
Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg
Opérateur d'appui de la Province de Hainaut
Bibliothèque Centrale de la Province de Liège
Centre Steeman Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BILA)

CENTRES CULTURELS

ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles
ASBL Centre culturel d'Ans
ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay
ASBL Centre culturel d'Andenne
ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht
ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues
ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse
ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing
ASBL Maison de la Culture d'Arlon
ASBL Maison culturelle de Ath
ASBL Centre culturel d'Aubange
ASBL Centre culturel de Bastogne
ASBL Centre culturel de BEAURAING
ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen
ASBL Foyer culturel de Beloeil
ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois
ASBL Centre culturel de Bertrix



ASBL Centre culturel de Bièvre
ASBL Centre culturel de Boussu
ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte
ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne
ASBL "ACC" Association des Centres culturels de la CF de Belgique
ASBL Concertation des Centres culturels bruxellois
ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi
ASBL Centre culturel de Chênée
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay
ASBL Centre culturel du Beau Canton - Chiny-Florenville
ASBL Centre culturel de Ciney
ASBL Centre culturel de Colfontaine
ASBL Centre culturel MJC de Comines-Warneton
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles
ASBL Centre culturel du Brabant Wallon
ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin
ASBL Centre culturel de Dinant
ASBL Centre culturel de Dison
ASBL Centre culturel de Doische
ASBL Foyer culturel de Durbuy
ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée
ASBL "Maison JONATHAS", Centre culturel d'Enghien
ASBL Centre culturel d' Engis
ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek
ASBL Centre culturel d'Evere
ASBL Centre culturel de Farciennes
ASBL Centre culturel de Flémalle
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel
ASBL Centre culturel de Floreffe
ASBL Foyer culturel de Florennes
ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise
ASBL Centre culturel de Frameries
ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren
ASBL Centre culturel de Gembloux
ASBL Centre culturel de Genappe
ASBL Centre culturel de Gerpinnes
ASBL Centre culturel de Habay
ASBL Centre culturel de HANNUT
ASBL Centre culturel local Hastiere
ASBL Centre culturel d'Havelange

ASBL Centre culturel de Hotton
ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information
ASBL "ASTRAC" Réseau des Centres culturels de la CF Wallonie-Bruxelles
ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette
ASBL Centre culturel de Jodoigne
ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre
ASBL Centre culturel régional du Centre
ASBL Centre culturel J. Faucon
ASBL "René Magritte" Centre culturel
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut
ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny
ASBL "Les Chiroux" Centre culturel
ASBL Foyer culturel de Manage
ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne
ASBL Centre culturel de Marchin
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies
ASBL "Le Sablon" Centre culturel
ASBL centre culturel Mouscronnois
ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur
ASBL Centre culturel de Nassogne
ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLNeuve (Ferme du Douaire)
ASBL Foyer culturel de Peruwelz
ASBL Foyer culturel de Perwez
ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville
ASBL Maison culturelle de Quaregnon
ASBL Centre culturel de Rebecq
ASBL Centre culturel de Remicourt
ASBL Foyer culturel de Rixensart
ASBL Centre culturel des Roches
ASBL Centre culturel de Saint-Georges
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain
ASBL Centre culturel Jacques Franck
ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville
ASBL Centre culturel de Schaerbeek
ASBL Centre culturel de Seraing
ASBL Centre culturel de Silly
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance
ASBL Centre culturel de Soignies
ASBL Centre culturel de Soumagne
ASBL Centre culturel de Spa
ASBL "Henri Simon" Foyer culturel
ASBL Centre culturel de Stavelot
ASBL Centre culturel de Theux

ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin
ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny
ASBL Maison de la Culture de Tournai
ASBL Culture.wapi
ASBL Centre culturel de Tubize
ASBL Centre culturel régional de Verviers
ASBL "Action Sud" Centre culturel de l'arrondissement de Philippeville
ASBL Centre culturel de Walcourt
ASBL Centre culturel de Wanze
ASBL Centre culturel de Waremme
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo
ASBL "La Vénèrie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort
ASBL Centre culturel de Welkenraedt
ASBL "WOLUBILIS", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert

MUSEES

GRAND CURTIUS

MUSEE BRUXELLOIS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL - LA FONDERIE
MUSEE DE LA VILLE DE BRUXELLES - MAISON DU ROI
MUSEE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LA ROSE
MUSEE DU MALGRE-TOUT
MUSEE FELICIEN ROPS - PROVINCE DE NAMUR
MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS - TRESOR D'OIGNIES
MUSEES DE L'ULG - AQUARIUM - MUSEUM
PREHISTOSITE DE RAMIOUL - MUSEE DE LA PREHISTOIRE EN WALLONIE
ART & MARGES MUSEE
BAL - BEAUX-ARTSLIEGE
BIBLIOTHECA WITTOCKIANA - MUSEE DU LIVRE ET DE LA RELIURE
DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL
ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC
ESPACE GALLO-ROMAIN
LE BOIS DU CAZIER
MADMUSEE
MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE
MAISON D'ERASME
MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN
MUSEE DE LA CERAMIQUE D'ANDENNE
MUSEE DE LA VIE WALLONNE
MUSEE DE LOUVAIN-LA-NEUVE
MUSEE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU PAYS DE LIEGE
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET VIVARIUM
MUSEE DU VERRE
MUSEE EN PICONRUE - MUSEE DIOCESAIN D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE ET
DES LEGENDES EN ARDENNE

ET LUXEMBOURG
MUSEE GAUMAIS
MUSEE IANCHELEVICI
MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE
MUSEE JUIF DE BELGIQUE
MUSEES DE L'ULB - ECOMUSEE DU VIROIN
CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE
BELGIQUE
INSECTARIUM JEAN LECLERCQ - HEXAPODA
MAISON DE L'IMPRIMERIE ET DES LETTRES DE WALLONIE
MUSEE ARCHEOLOGIQUE
MUSEE BELGE DE LA FRANC-MACONNERIE
MUSEE COMMUNAL DE HERSTAL
MUSEE DE FOLKLORE "LEON MAES"
MUSEE DE LA FAMENNE - MUSEE VAN DEN ABEELE
MUSEE DE LA RUBANERIE COMINOISE
MUSEE DE LA VILLE D'EAUX
MUSEE DE L'EAU ET DE LA FONTAINE
MUSEE DES BEAUX-ARTS
MUSEE DES CELTES
MUSEE DU CHÂTEAU-FORT DE LOGNE
MUSEE DU MARBRE
MUSEE DU PAYS OURTHE-AMBLEVE
MUSEE DU PETIT FORMAT
MUSEE GASPAR
MUSEE REGIONAL DE VISE
MUSEES DE L'ULB - MUSEE DE LA MEDECINE
MUSEES DE L'ULG - GALERIE WITTERT - COLLECTIONS ARTISTIQUES
SCLADINA
MAISON MAURICE BEJART
SCIENCEECHOS ASBL
BELvue
CENTRE D'ARCHEOLOGIE, D'ART ET D'HISTOIRE DE JAMBES
FIRST WING HISTORICAL CENTER (1WHC)
MUSEE D'ART FANTASTIQUE - MAF
MUSEE D'ART SPONTANE
MUSEE DE LA HAUTE MEUSE PREHISTORIQUE
MUSEE DE LA MINE ROBERT POURBAIX
MUSEE GRETRY
MUSEE MARTHE DONAS
MUSEE RENE MAGRITTE
MUSEE SPITFIRE
TRESOR DE LA CATHEDRALE
MUSEE AFRICAIN DE NAMUR

MUSEE ARMAND PELLEGRIN
MUSEE DE LA FRAISE
MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE
MUSEE WELLINGTON
MUSEES COMMUNAUX
MUSEUM DE ZOOLOGIE DE L'ULB
CENTRE DE LA GRAVURE ET DE L'IMAGE IMPRIMEE
CENTRE DE LA TAPISSERIE, DES ARTS DU TISSU ET DES ARTS MURAUX
KERAMIS - CENTRE DE LA CERAMIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-
BRUXELLES
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE
MUSEE DE L'ORFÈVRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - DOMAINE DU
CHATEAU DE SENEFFE
POLE MUSEAL DE MONS
MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

Rudy Demotte

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Alda GREOLI

Insérée par A.Gt 17-05-2017

Annexe 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles:
Modèle de bordereau

BORDEREAU

SALLE / COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE
(secteur commercial / secteur non-marchand (reconnu par FWB))

Nom de la salle / du complexe:

Personne responsable:

Téléphone:

Adresse:

Code postal:

Localité:

*LE BORDEREAU DOIT ETRE **CERTIFIÉ EXACT, SIGNÉ ET DATE** PAR L'EXPLOITANT. L'EXPLOITANT DOIT DECLARER LE TITRE DU FILM, LE NOM DU RÉALISATEUR, LE NOMBRE DE SÉANCES ET LE NOMBRE D'ENTRÉES (payantes et non payantes) SUR LA PÉRIODE ANNUELLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE.*

<i>TITRE DU FILM</i>	<i>NOM DU RÉALISATEUR</i>

<i>DATES</i>	<i>NOMBRE DE SÉANCES</i>	<i>NOMBRE D'ENTRÉES</i>
<i>du</i>		
<i>au</i>		

Date et lieu:

Certifié sincère et véritable, signature:

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17



mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

Rudy Demotte

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Alda GREOLI